

# Assurances membres individuels

## Tarification au 1<sup>er</sup> janvier 2023

Couvertures en cas d'accident, pour artistes, monteurs, techniciens et gréeurs.  
Lors des tournées et entraînements.

Mort accidentelle et mutilation	50 000 \$
Indemnité hebdomadaire en cas d'accident (assurance salaire)	80 % du revenu hebdomadaire brut Maximum 750 \$ brut par semaine 104 semaines d'indemnité Délai de carence 7 jours
Frais médicaux	Maximum de 7 500 \$ global Ambulance Physiothérapeute et thérapeute du sport (500 \$ / année d'assurance) Chiropraticien (500 \$ / année d'assurance) Infirmière, médicaments (2e payeur) Prothèses auditives, béquilles, attelles, appareils plâtrés, bandages et appareils orthopédiques
Adaptation du domicile et du véhicule	15 000 \$ global
Formation professionnelle de reclassement du conjoint	15 000 \$ en cas de décès de l'assuré
Hospitalisation	2 500 \$
Rapatriement d'un défunt	15 000 \$
Tarififications	20 \$ par mois, taxes en sus

*Le contrat de l'assureur à préséance sur ce résumé des couvertures*